

Syndicat Mixte Cantal Attractivité
République Française

DELIBERATION DE COMITE SYNDICAL

Séance du : 6 décembre 2022 16h30
Hôtel du Département, Salle Pierre Raynal

OBJET : Élection des membres du bureau

2022 - 005

Date de la convocation : 30 novembre 2022
Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 13
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 14

Etaient présents :

Collège des collectivités :

- Bruno FAURE, Conseil départemental du Cantal
- Gilles CHABRIER, Conseil départemental du Cantal
- Gilles COMBELLE, Conseil départemental du Cantal
- Marina BESSE, Conseil départemental du Cantal
- Mireille LEYMONIE, Conseil départemental du Cantal
- Valérie RUEDA, Conseil départemental du Cantal
- Edwige ZANCHI, Commune de Mauriac (pouvoir de Philippe DELORT (commune de St Flour))

Collège des EPCI :

- Didier ACHALME, Hautes Terres Communauté
- Valérie CABECAS, Communauté de Communes du Pays Gentiane
- Pierre MENNESSON, Communauté de Communes du Pays de Salers
- Maryse BONNET, Communauté de Communes du Pays de Mauriac

Collège des consulaires :

- Laurent LADOUX, Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal
- Nicolas BARDY, Chambre d'Agriculture du Cantal

Absents –excusés :

- Vincent DESCOEUR, Conseil départemental du Cantal
- Philippe DELORT, Commune de St Flour (pouvoir à Edwige ZANCHI), collège des collectivités
- Thierry PERBET, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cantal, collège des consulaires

ont été désignés doyen de la séance : Pierre MENNESSON

Et secrétaire de séance : Marina BESSE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-1 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral numéro 2022-1859 du 29 novembre 2022 autorisant la création du Syndicat Mixte Ouvert Cantal Attractivité

Le Président du Syndicat Mixte Cantal Attractivité, nouvellement élu organise les élections des vices présidents et des membres du bureau.

Monsieur le Président rappelle qu'en application de l'article 8 des statuts, le bureau du Syndicat est composé du Président, de 3 Vice-Présidents issu chacun d'un collège et de 7 autres membres.

Les 7 membres sont répartis comme suit :

- 4 membres émanant du collège des collectivités (CD15 + mairies) ;
- 2 membres émanant du collège des EPCI :
- 1 membre émanant du collège des consulaires.

M. le Président invite les membres du Comité à faire connaître leurs éventuelles propositions pour la composition du Bureau.

M. le Président met ensuite cette proposition aux voix

Par 14 voix, sont élus :

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Pour le collège des collectivités : | - Pour le collège des EPCI : |
| - Philippe DELORT | - Valérie CABECAS |
| - Marina BESSE | - Pierre MENNESSON |
| - Valérie RUEDA | - Pour le collège des consulaires : |
| - Gilles COMBELLE | - Nicolas BARDY |

Comme membres du Bureau Syndical.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte Cantal Attractivité



Bruno FAURE

PREFECTURE DU CANTAL

07 DEC. 2022

BUREAU DU COURRIER

Date d'affichage : 7 déc 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture le :

Notification / publication du :

Syndicat Mixte Cantal Attractivité

République Française

DELIBERATION DE COMITE SYNDICAL

Séance du : 6 décembre 2022 16h30
Hôtel du Département, Salle Pierre Raynal

OBJET : Élection des membres du bureau

2022 - 005

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de présents : 13

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 14

PREFECTURE DU CANTAL
14 DEC 2022
BUREAU DU COMITIER

Etaient présents :

Collège des collectivités :

- Bruno FAURE, Conseil départemental du Cantal
- Gilles CHABRIER, Conseil départemental du Cantal
- Gilles COMBELLE, Conseil départemental du Cantal
- Marina BESSE, Conseil départemental du Cantal
- Mireille LEYMONIE, Conseil départemental du Cantal
- Valérie RUEDA, Conseil départemental du Cantal
- Edwige ZANCHI, Commune de Mauriac (pouvoir de Philippe DELORT (commune de St Flour))

Collège des EPCI :

- Didier ACHALME, Hautes Terres Communauté
- Valérie CABECAS, Communauté de Communes du Pays Gentiane
- Pierre MENNESSON, Communauté de Communes du Pays de Salers
- Maryse BONNET, Communauté de Communes du Pays de Mauriac

Collège des consulaires :

- Laurent LADOUX, Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal
- Nicolas BARDY, Chambre d'Agriculture du Cantal

Absents –excusés :

- Vincent DESCOEUR, Conseil départemental du Cantal
- Philippe DELORT, Commune de St Flour (pouvoir à Edwige ZANCHI), collège des collectivités
- Thierry PERBET, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cantal, collège des consulaires

ont été désignés doyen de la séance : Pierre MENNESSON

Et secrétaire de séance : Marina BESSE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-1 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral numéro 2022-1859 du 29 novembre 2022 autorisant la création du Syndicat Mixte Ouvert Cantal Attractivité

Le Président du Syndicat Mixte Cantal Attractivité, nouvellement élu organise les élections des vices présidents et des membres du bureau.

Monsieur le Président rappelle qu'en application de l'article 8 des statuts, le bureau du Syndicat est composé du Président, de 3 Vice-Présidents issu chacun d'un collège et de 7 autres membres.

Les 7 membres sont répartis comme suit :

- 4 membres émanant du collège des collectivités (CD15 + mairies) ;
- 2 membres émanant du collège des EPCI :
- 1 membre émanant du collège des consulaires.

M. le Président invite les membres du Comité à faire connaître leurs éventuelles propositions pour la composition du Bureau.

M. le Président met ensuite cette proposition aux voix

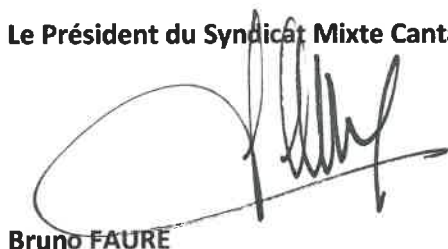
Par 14 voix, sont élus :

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Pour le collège des collectivités : | - Pour le collège des EPCI : |
| - Philippe DELORT | - Valérie CABECAS |
| - Marina BESSE | - Pierre MENNESSON |
| - Valérie RUEDA | - Pour le collège des consulaires : |
| - Gilles COMBELLE | - Nicolas BARDY |

Comme membres du Bureau Syndical.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte Cantal Attractivité



Bruno FAURE

PREFECTURE DU CANTAL
07 DEC. 2022
BUREAU DU COURRIER

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture le :

Notification / publication du :